AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE. No. 37. MANITOBA. JEUDI, 24 FEVRIER, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Propriétaire.



LE "METIS."

Jeudi, 24 Fevrier, 1876.

Le Parlement du Canada en Session.

Les journaux reçus par la dernière malle nous apportent le texte du Discours du Trône que nous allons résumer en peu de mots.

Son Excellence commence par parler de son voyage en Europe durant lequel il a, comme on sait, vanté dans une harangue célèbre les progrès et la loyauté du Canada.

La crise commerciale qui a ébranlé tout l'échafaudage économique de ce continent durant l'année 1874, a causé une diminution alarmante dans le revenu du trésor public ; l'achèvement du chemin de fer politique intercolonial entre Halifax et Sarnia ; les difficultés causées au Canada par les incroyables prétentions des Etats-Unis au sujet des pêcheries, difficultés loin d'être réglées ; et la création définitive de la Cour Suprême, tels sont les principaux événements de notre monde politique dont Son Excellence dit un mot avant d'en venir au programme de la session.

Ce programme d'ailleurs n'a de mesure réellement importante à annoncer que celle qui a trait à la condition financière de Manitoba et à la réorganisation du département des affaires des sauvages.

Son Excellence informe les Chambres de la gêne extrême causée dans les finances du Canada par suite d'une diminution énorme dans les importations ; nous ne savons trop si nous devons nous réjouir ou nous attrister de ce fait. Le chiffre des exportations d'un pays est considéré d'ordinaire comme le thermomètre de sa propérité ; en d'autres termes, un individu qui vend plus de produits qu'il n'en achète, qui produit plus qu'il ne consomme se trouve dans une bien meilleure condition de fortune que son voisin qui achète au contraire plus qu'il ne vend. Il arrive nécessairement un temps où ce dernier est forcé de liquider ses affaires et de solder ses créances. Si la balance du commerce qu'il a fait est contre lui, il se sera appauvri d'autant.

Au contraire, si cette balance est en sa faveur, si ses acheteurs lui doivent, si ses coffres se remplissent de l'argent représenté par l'excédant de son exportation sur son importation, il est incontestable que la richesse est de son côté. Tel est le cas pour la France et l'Angleterre, tel n'est pas le cas malheureusement pour le Canada.

On s'accorde à prévoir une augmentation des droits de douane dans un sens protecteur très prononcé ; tant mieux. C'est un peu tard, mais cela vaut mieux que jamais.

La Province de Manitoba a les honneurs de deux gros paragraphes du discours du trône ; espérons que le Parlement du Canada n'hésitera pas à voter $100,000 et d'avantage pour le budget de notre jeune pays. Il y a toujours moyen d'administrer les affaires de n'importe quel pays avec n'importe quel budget ; mais, combien les résultats sont différents dans chaque cas !

Les nouvelles reçues d'Ottawa parlent d'une courte session suivie de changements ministériels de la plus haute importance.

L'Octroi des Ecoles.

Nous croyons savoir que le relevé des derniers recensements des enfants de 5 à 16 ans, dans toute la Province, en porte le chiffre total à 4,626, dont 2,702 protestants et 1,924 catholiques. Dans le premier chiffre se trouvent compris 240 enfants sauvages appartenant aux familles de St. Pierre et de St. Clement.

On sait que la division de l'octroi législatif fait en faveur de nos écoles est maintenant basée sur ce recensement ; or, la part des écoles catholiques se trouve considérablement diminuée. Elle le sera encore bien d'avantage, lorsque le recensement sera organisé parmi les Mennonites et les Islandais.

Nous espérons néanmoins que le gouvernement trouvera les moyens, avant longtemps, de porter à $10,000 le chiffre de la subvention accordée aux écoles, au lieu de $7,000 qu'il est aujourd'hui.

Nouvelles Locales.

—Le nouveau Sherif Inkster donne la plus grande satisfaction au public dans l'exercice de ses fonctions : c'est une bonne nomination.

—Les dernières nouvelles nous apprennent que le R. P. Lacombe a obtenu $700 du gouvernement canadien pour l'aider à publier ses ouvrages en langue crise. Nous en félicitons le zèle missionnaire.

—Son Honneur le juge McKeagney doit, dit-on, différer de huit jours l'exécution de la sentence portée contre Iroquois. Au lieu du 14 ce serait le 21 du mois d'avril que l'infortuné sauvage expierait son crime sur l'échafaud.

—La Société Permanente de Construction, dont l'annonce se trouve plus loin, est en voie rapide de formation. Il y a plus de $20,000 de souscrites à l'heure qu'il est. C'est pour tous un excellent moyen de faire des économies. Les parts sont de $50, et l'on dit que ces parts se paient en 40 versements à $1.40 par mois ; au bout de 40 mois, la société remet $50.00 à l'actionnaire.

Nouvelles Religieuses.

Pie IX entrera le 13 mars prochain dans sa 85ème année. Il est né le 13 Mai 1792. Il y aura 57 ans le 10 avril qu'il a été ordonné prêtre, et le 21 mai 49 ans qu'il a été consacré évêque. Il célèbrera ainsi l'année prochaine le cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Le 16 Juin prochain, il y aura trente ans que Pie IX est Pape.

—

Le *Roman Catholic Directory* de Londres pour 1876, constate qu'il y a 1762 prêtres en Angleterre et dans le pays de Galles, et que sur ce nombre 1231 sont des prêtres séculiers, et 531 sont des prêtres attachés à des communautés régulières. On n'a pas compris dans ce nombre plusieurs Jésuites qui se trouvant en Angleterre d'une manière provisoire. Le même document nous fait connaître qu'il y a au Parlement Impérial 50 membres catholiques. Sept membres de l'Eglise Romaine font partie du Conseil Privé. On compte 35 membres catholiques siégeant à la Chambre des Pairs et 47 baronets.

—

21,060 ROSAIRES RÉCITÉS EN TROIS ANS.—" Il est mort à l'hôpital des Incurables d'Anvers un vieux soldat qui avait passé une grande partie de sa vie, éloigné des pratiques de la religion, peut-être plus par ignorance que par malice. Un bon prêtre a eu le bonheur, il y a trois ans, de le ramener à Dieu. Parmi les actes de piété qui lui plaisaient, il préférait le rosaire.—Oh ! si je l'avais su plus tôt, disait il, je l'aurais récité chaque jour. Si la Vierge m'obtenait trois autres années d'existence, qu'il y a de jours dans ma vie ! La Sainte Vierge a daigné l'exaucer. Il avait calculé qu'il lui en faudrait 21,000 à vingt par jour, et le pauvre vétéran a toujours eu, pendant trois ans, le chapelet à la main, pour accomplir son vœu. Il est mort en récitant le dernier *Ave Maria* de ses 21,000.

—

Les funérailles des Sœurs franciscaines, victimes de la catastrophe du *Deutchsland* avaient attiré beaucoup de monde et même beaucoup de protestants à l'église de Chatford. Nous avons dit quelle impression les éloquentes paroles du cardinal Manning avaient causée dans son auditoire.

Quand surtout il raconta en quelques mots émus les détails du naufrage et montra les pauvres Sœurs aimant mieux mourir la prière aux lèvres que de chercher à prolonger leur existence en cherchant un refuge dans la mâture, un murmure contenu courut dans l'assemblée. Un protestant disait mélancoliquement en se retirant : "Ces pauvres Sœurs franciscaines donneront à l'Eglise catholique plus d'un converti. Moi-même je voudrais n'être pas venu écouter le cardinal."

—

Le *Catholic Standard*, de Philadelphie donne les chiffres suivants pour montrer les progrès de l'Eglise catholique, en Amérique, pendant le dernier siècle. Il y a cent ans, le nombre des catholiques dans les 13 colonnies n'était que de 25 mille, ou seulement un sur 120 de la population totale. A cette époque, il y avait environ 6 églises catholiques dans le pays.

En 1875, il y avait 6,920 chapelles églises et missions, et 6 millions de catholiques. En 1775, il n'y avait pas d'evêques, et les fidèles étaient sous la direction du vicaire apostolique de Londres, l'Evêque Challoner. En 1875 il y avait un cardinal-archevêque, et 56 Evêques ou Vicaires Apostolique.

En 1775, il y avait seulement 24 prêtres, il y en a maintenant 5,000.

En 1791, fut fondé le premier collège catholique américain, celui de Ste. Marie, aujourd'hui, il y a 18 séminaires en théologie, avec 1,375 étudiants, 68 colèges 511 académies et 1,445 écoles de paroisse.

Il n'existait pas d'asile ni d'hospital en 1776, et maintenant il y a 215 asiles et 87 hôpitaux.

Lettre de Rome.

Rome, le 31 décembre.

Les réceptions de Noel et de l'approche du jour de l'an ont fait ressortir le contraste que la Providence se plait à mettre entre le Vatican et le Quirinal, entre le Vieux roi captif et le roi de Piémont-couronné roi d'Italie. Les libéraux aussi bien que les catholiques s'occupent de Pie XI, rien que de Pie IX. Personne ne parle de Victor-Emmanuel. On apprend tout à coup qu'au lieu d'être à Naples, il se trouvait, non pas à Rome, mais dans une des nombreuses terres qu'il a achetées aux environs de la ville éternelle. Sa Majesté a donc paru au Quirinal aujourd'hui pour recevoir les félicitations d'usage. Ce matin, les diplomates accrédités près le gouvernement italien sont allés le complimenter. Demain, ce seront les députations du Sénat et de la Chambre dont la composition, si difficilement déclinée, a été le scandale de toute la presse, ainsi que les hauts fonctionnaires, la municipalité et les officiers de l'armée. Le soir, il y aura dîner de gala au Quirinal, puis spectacle au théâtre Apollo.

Au Vatican, le Pape ne donne point de dîner et de spectacle de gala ; il n'a à distribuer que des faveurs spirituelles et des bénédictions, et chaque jour des milliers de fidèles de toutes les parties du monde vont se prosterner rapportant des dons et des offrandes, des félicitations et des vœux *sincères*. Plus la révolution accumule les outrages, plus le sentiment catholique s'épanouit et suscite de merveilleux dévouements. Avant-hier, hier et aujourd'hui, les diplomates accrédités près le Saint-Siège ont été reçus un à un, puis ont présenté le personnel de leurs ambassades et légations.

M. de Corcelle, ambassadeur de France, a été le premier admis à l'audience.

Tous ces diplomates sortent de chez le souverain Pontife éblouis de sa simplicité de son calme, de son énergie. Il a des paroles de douleur, sans doute, mais toujours accompagnées d'espoir et de confiance absolue dans la Providence. Abandonné, il ne se plaint pas, il prend en grande commisération ceux qui l'abandonnent. Il entrevoit par delà nos horizons le châtiment de ses persécuteurs et l'aurore des triomphes de l'Eglise. Sa figure domine le monde, et captif il est plus libre qu'aucun de ses ennemis, surtout plus sûr de sa royauté qu'aucun des souverains qui ont prêté les mains à sa déchéance.

On peut même affirmer qu'il est le seul roi que la révolution n'ait pas vaincu ; les autres ne gardent l'apparence de la royauté que grâce à un répit de la secte, qui ne eut plus de rois.

Le 10 décembre, Son Em. le cardinal vicaire a écrit au syndic de Rome au sujet du scandale de la violation continue des jours de fêtes par les ouvriers de la municipalité. Le syndic n'a pas répondu encore. Un journal révolutionnaire dit ce soir :

" La convenance exige que le syndic réponde. Mais il est certain qu'il continuera à faire ni plus ni moins ce qu'il a fait jusqu'à ce jour."

On dit que la princesse Marguerite est dans un état intéressant, et que si elle a un enfant mâle on donnera à cet enfant le titre de *prince de Rome*.

Au Quirinal on ne connait pas l'art de paraître, on aime à braver ses ennemis. Déjà le premier fils d'Humbert a été appelé *prince de Naples*.

Les plus mauvaises nouvelles arrivent de la Sicile. La présence de la commission d'enquête n'empêche rien.

Le brigandage sévit de plus belle, et la commission constate, avec l'exactitude des crimes des agents officiels révélés à la Chambre, l'inutilité de tous les efforts pour purifier l'île.

—

On mande de Berlin au *Pall Mall* que le gouvernement prussien s'est décidé à retirer le nouveau projet de lois ecclésiastiques qu'il devait soumettre à la Chambre dans les premiers jours de l'année.

Ceci, dit-on, se fait sur le désir exprès de l'empereur Guillaume, qui trouve que les Eglises sont pour le moment suffisamment tracassées.

A ce trait, qui ne reconnaitrait la *mansuétude* du grand empereur ?

GUERISON.

Un correspondant du *Courrier de Bruxelles* raconte en ces termes le fait d'une guérison miraculeuse récemment opérée par Pie IX.

La correspondance est datée du 21 novembre.

" Je suis en état, dit le correspondant de vous raconter dans tous ses détails, et d'après les informations les plus sûres, la guérison miraculeuse qui a été opérée par le moyen de la bénédiction pontificale. Il s'agit d'une religieuse du Sacré-Cœur, la Rév. Mère Julie N.....fille d'un des diplomates les plus distingués de la Belgique.

" Par suite d'une violente attaque de nerfs, la Rév. Mère Julie avait le bras droit entièrement paralysé et déformé, à tel point qu'il lui fallait le soutenir sur une planchette à l'aide de bandages. Les ongles de la main étaient devenus noirs et les os des doigts et du coude étaient deplacés et comme disloqués.

" En vain les médecins avaient-ils conseillé à la malade le changement de climat dans l'espérance que ses douleurs en seraient au moins allégées. A Vienne où elle se rendit vers la fin de septembre, le mal ne fit qu'empirer.

" Cependant la Rév. Mère Julie nourrissait une secrète confiance d'être guérie, et de l'être à Rome même, pourvu qu'elle put voir le Saint-Père. Elle manifesta cette confiance à plusieurs de ses compagnes.

" Une audience fut, en effet, sollicitée et obtenue le 19 octobre dernier. La malade, qui demeurait à la ville Lante, maison de retraite dirigée par les Dames du Sacré Cœur, se rendit au Vatican, accompagnée par quelques religieuses et par une nièce de Sa Sainteté qui mène une vie retirée à la Trinité-du-Mont, établissement d'éducation que dirigent également les Dames du Sacré-Cœur.

" Le Saint-Père, surpris d'abord de la demande de guérison qui lui était adressée et peut-être aussi voulant mettre à l'épreuve la foi de la malade, lui dit : " Ma fille je n'ai pas le don des miracles ; mais aussitôt il ajouta : " Ayez confiance en Dieu car rien n'est impossible à sa miséricorde." Cependant comme les religieuses, et en particulier la nièce du Saint-Père, insistaient pour que lui-même il voulût bien recommander la malade à Dieu et la bénir, le Pape se recueillit un instant en prière, les mains jointes et les yeux élevés au ciel, puis s'adressant à la malade :

" Ma fille, ayez la foi, lui dit-il, cette foi qui transporte les montagnes." Il lui répéta plusieurs fois les mêmes paroles, et lui ayant demandé son nom, il en prit occasion pour insister de nouveau sur la foi : " Sainte Julie, dit-il, donna sa vie pour Jésus-Christ et elle prouva par son martyre combien sa foi était ardente." Ayant ensuite pris l'anneau de la profession religieuse que la malade portait à sa main gauche, le Saint Père le bénit et le lui fit passer à sa main droite.—" A cet instant même, raconte la Révérende Mère Julie, je sentis la vie renaître dans la partie paralysée et le sang circuler de nouveau dans tout le bras droit." Le Pape lui recommanda alors de faire le signe de la croix, mais, comme instinctivement et par suite de l'habitude acquise elle allait le faire le signe de la croix de la main gauche non pas comme cela dit le Père il faut faire le signe de la croix de la main droite, un signe de la croix catholique." Et en effet, la Rév. Mère Julie put se signer de la main droite, quoique lentement encore et avec quelque difficulté. Sur l'ordre du Saint-Père, elle fit un second signe de croix, et cette fois sans la moindre hésitation, et d'une manière parfaite.

Elle était guérie. De retour à la villa Lante, la Rév. Mère Julie a pu écrire, le jour même, une longue lettre de remercie-

ment aus Saint-Père, et elle l'a écrite avec cette même main qui, quelques heures auparavant, était paralysée. La guérison ne laisse rien à désirer. Les ongles de la main ont repris leur couleur naturelle et les os des doigts et du coude se sont remis d'eux-mêmes à leur place normale.

« C'est sans doute à la réserve par trop prudente et modeste des Dames du Sacré-Cœur qu'il faut attribuer le silence qui a été gardé jusqu'ici sur ce fait prodigieux. J'en ai eu la première nouvelle, il y a quelques jours, par le médecin même qui avait soigné la Rev. Mère Julié. Plusieurs personnes me l'ont ensuite confirmé. Enfin j'ai puisé les renseignements exposés ci-dessus auprès des religieuses mêmes qui avaient accompagné la malade à l'audience. Il était temps que la vérité toute entière fût divulguée à la gloire de Dieu et son Vicaire."

* * *

Les Catholiques de l'Ile du P.-Edouard et l'Hon Laird.

La lettre suivante a été adressée à la *Gazette* de Montréal par M. le Sénateur Howland :

Monsieur le Rédacteur,—Vu l'irrégularité avec laquelle le courrier d'hier nous est transmis, votre numero du 30 novembre ne nous est parvenu que ces jours derniers.

J'ai remarqué, dans ce numéro, une lettre de l'Hon. M. David Laird, ministre de l'intérieur, où il s'efforce de se laver de l'accusation portée contre lui a Sir John A. Macdonald et le Dr. Tupper, que la rédaction de la clause concernant l'Ile du Prince Edouard, insérée dans bill d'élection, avait été faite dans le but d'enlever le droit de vote aux catholiques

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de dire, pour l'information de vos nombreux lecteurs, que cette île était composée presque entièrement de tenanciers, les propriétaires et leurs agents ont exercé une influence indue aux elections, pour contrecarrer le suffrage libre ; que ce suffrage est cher à tout habitant de l'île et qu'aucun homme public ne peut aujourd'hui, dans aucune partie de l'Ile du Prince-Edouard, être élu en demandant son rappel ; que M. Laird, lui-même, a fait son élection et cel de ses collègues sur ce principe ; et que, s'il a osé tenter de détruire ce suffrage, personne n'oubliera ce qu'il a fait.

A Charlottetown, la capitale de cette province, qui fait partie de la division électorale de M. Laird, où la classe ouvrière est composée presque exclusivement de catholiques, il a eu 462 voix sur 1,450 enrégistrées, et malgré tout, il n'a gagné son élection que par environ 340, sur 6,000 enrégistrés dans le comté. Maintenant, voyons ce que cette ville fera sous la nouvelle loi de M. Laird. En 1872, une élection a eu lieu pour le Conseil Législatif entre l'Hon. L. C Owen, le premier-ministre actuel de l'Ile, et l'Hon. W. Dodd. Lorsqu'on eut employé tous les moyens et que tous les votes furent enrégistrés, le résultat se trouva ainsi qu'il suit : Owen, 170, Dodd, 302, faisant en tout 472 votes, sous la loi des Franchises, sous laquelle M. Laird a fait son élection, le nombre des votres enrégistres a été de 1,430.

On peut voir, par ce qui précède, que M. Laird et son parti auraient, dans Charlottetown, sous leur loi, une forte majorité en leur faveur, au lieu d'avoir une forte majorité contre.

Mais allons plus loin encore, et voyons ce que ferait cette loi dans l'Ile en général.

Aux dernières élections fédérales, les votes enrégistrés étaient comme suit :

Comté de Queen's	6,182
" de Kings	3,850
" de Prince	3,800
Total	13,832

Tandis que les votes enrégistrés pour le Conseil Législatif, étaient comme suit :

Comté de Queen's	1,602
" de Kings	1,987
" de Prince	1,411
Total	5,000

D'abord, M. Laird justifie le changement qu'il a fait subir à la loi, en affirmant que les deux deputés catholiques à la chambre des Communes le supportent : mais en vain chercherez-vous dans tous les rapports parlementaires un seul mot à l'appui de cet avancé. Il a donné aussi pour raison qu'il serait *plus facile* de faire les listes de votation, si l'on employait la qualification de £100. Mais le contraire est le cas ; car ceux qui votent sous la loi du suffrage libre, doivent donner à l'officier rapporteur un certificat dûment signé, qu'il ont accompli les travaux qu'ils étaient obligés de faire sur les votes publiques, ou qu'ils ont payé une communitation en argent : tandis que dans l'élection des conseillers législatifs, le seul certificat est le serment du propriétaire du terrain, dont il est bien difficile, dans certains cas, d'assurer la valeur.

Mais est-ce qu'il donne les raisons qui le portent à agir ainsi ? Parce que cela est *plus facile*, il détruira les privilèges de neuf mille de ses concitoyens de l'Ile du Prince-Edouard, plutôt que d'approprier quelques centaines de piastres pour l'enregistrement des votes.

Dans le comté de M. Laird, les catholiques appartiennent à deux races—les pêcheurs Acadiens-Français de Rustico et les Irlandais de Charlottetown et des campagnes environnantes, qui n'ont jamais supporté M. Laird.

Ce qui précède justifie l'opinion que j'ai donnée à Sir John A. Macdonald et au Dr Tupper, et prouve que leurs avancés étaient fondés. Maintenant je crois que M. Laird a inséré cette clause dans le but d'insulter ses adversaires politiques et de détruire le vote des catholiques, non-seulement dans son comté mais dans toute l'Ile.

Je suis,

Monsieur,

Votre, etc , etc.,

GEORGES W. HOWLAND.

Alberton, 7 janvier 1876.

Une Treve dans la Guerre des Ecoles Communes.

Sous ce titre, on lit dans le *News*, de St-Jean, Nouveau-Brunswick, de lundi :

« Nous sommes très heureux de constater que le feu de la guerre des écoles se ralentit en ce moment, et nous espérons qu'il s'éteindra bientôt complètement. Le fait que tous les partis se sont unis, la semaine dernière, à Chatham et à Bathurst, pour voter les cotisations nécessaires pour les écoles, est de bon augure. Car l'unité d'action manifestée dans ces endroits peu se répéter partout ailleurs, dans toute la Province. Nous ne connaissons aucun obstacle invincible à la manifestation d'une telle unité dans d'autres localités de la Province. Le Nouveau-Brunswick gagnera beaucoup par l'union de tous les partis, pour le maintien de son système d'écoles publiques. Une telle union facilitera le fonctionnement du système des écoles libres et le rendra hautement efficace, moyennant des frais modérés, et sera, sans aucun doute, suivi de résultats admirables, aux avantages desquels participeront librement tous les partis."

Le *Morning Freeman*, journal libéral, après avoir publié cet article fait les commentaires suivants :

« Les catholiques n'ont jamais demandé plus que la justice et ils ont, à plusieurs reprises, montré qu'ils accepteraient même moins. Les conditions offertes par l'évêque de St Jean, dès le commencement de cette guerre, étaient modérées à l'extrême. Les oppresseurs ont toujours été ceux qui prétendraient être en faveur des écoles communes. A Bathurst, le gouvernement, l'année dernière, en vertu du pouvoir tyrannique arbitraitre qui lui a été donné par l'un des actes de l'assemblée, mit de côté les syndics élus par le peuple, nomma de ses partisans syndics et ordonna de faire une cotisation de district.

« Nous ne savons si aucune tentative sérieuse a été faite pour percevoir cet argent. Le paiement de la cotisation de comté a été forcé, nous croyons. Le peuple espère probablement que d'après les propositions que le gouvernement a faites depuis, il peut obtenir que les écoles qu'il désire soient administrées pas des syndics de son propre choix. Par l'exercice du même pouvoir arbitraire, le gouvernement a divisé Chatham en deux sections, en supposant qu'une des sections voterait une cotisation.

Quand les contribuables, en dépit de tout les efforts faits pour les engager à faire ce que le gouvernement espérait d'eux, refusèrent d'ordonner une cotisation, le gouvernement, là aussi, nous croyons, mit de côté les syndics élus par le peuple, en nomma d'autres qu'il croyait disposés à remplir ses vues et imposa arbitrairement une cotisation. Les protestants de Chatham en général n'ont jamais montré aucune disposition d'opprimer ou harasser leurs voisins catholiques et aucune tentative n'a jamais été faite pour percevoir aucun montant quelconque imposé sur les contribuables catholiques que leurs propres écoles. A la réunion de cette année, les catholiques n'avaient pas, en conséquence, légalement droit de voter, et la détermination d'ordonner une cotisation a été l'œuvre des quelques hommes qui assistèrent à la réunion.

"Parmi tous les partis à Chatham, nous comprenons qu'il y a quelqu'espoir que, en conformité des dernières propositions, ils peuvent marcher d'une manière satisfaisante. A Chatham, plus qu'ailleurs, il peut y avoir espoir que l'expérience réussira. Là, protestants et catholiques ont jusqu'ici soutenu leurs propres écoles dans une louable rivalité."

« Le *News* dit qu'il ne connait aucun obstacle invincible à la manifestation d'une telle union dans d'autres localités. Personne n'a intérêt, que le gouvernement local, à maintenir l'agitation et à favoriser le désir de quelques personnes qui voudraient tyranniser la minorité catholique. Si la législature fesait ce qui est juste et loyal, la difficulté disparaîtrait immédiatement, et en peu de temps tous les amis honnêtes de l'éducation libre seraient complètement satisfaits."

« Il serait infiniment plus honorable pour le gouvernement de trancher toute la difficulté immédiatement, en amendant le système dans un esprit honnête, juste et libéral que d'empirer les choses par des réglements destinés à empêcher les catholiques de marcher sur ce système et ensuite, de temps en temps, au fur et à mesure que l'opinion publique se manifesterait dans la province et au dehors, de faire des modifications et des changements avec une mesquinerie qui affaiblit la confiance des fanatiques en eux et ne leur attire les remerciements de personne.

« Ils ne peuvent prétendre dire que ce qu'ils ont permis à Carleton, depuis quelques années, est essentiellement erronné ou subversif du principe des écoles libres. A la vérité, l'école de Carleton a été souvent citée par le *Telegraph* comme un témoignage que les catholiques pourraient accepter la loi, s'ils le voulaient. Pourquoi, s'ils désirent être des hommes honnêtes et bien pensants, consistants et consciencieux n'amendent-ils pas la loi de manière à la rendre possible dans toutes les parties de la province comme à Carleton, sur quelque principe font-ils maintenant possible à Bathurst et Chatham et même à St. Jean, ce qui continue à être impossible dans toutes les autres parties de la province ? Ils s'imaginent peut-être qu'ils peuvent briser l'opposition catholique ou affaiblir son influence, en offrant des conditions que quelques districts qui souffrent du manque d'écoles, pourront être portés à accepter comme une experience. Ils trouveraient la politique honnêtre et franche, beaucoup plus sûre et meilleure à la fin."

L'hopital anglais de Montreal.

Nous lisons à ce sujet dans la *Minerve* :

On s'occupe beaucoup, depuis quelques jours, d'un fait regrettable qui s'est passé à l'Hôpital-Général anglais de cette ville. On sait que cette établissement est sous le contrôle d'une direction protestante. La semaine dernière, un prêtre catholique, le Rev. M. Leclaire, se présentait à l'Hôpital, sur l'appel d'un jeune protestant malade, du nom de McIntyre, qui désirait abjurer le protestantisme et embrasser le catholicisme avant de mourir. On refusa au prêtre l'accès du malade, sous prétexte que la demande, dans un cas de cette nature, devait être faite par l'organe des autorités de l'Hôpital, et non par les malades eux-mêmes. Le Rev. M. Leclaire proposa alors de se faire conduire auprès du jeune homme, et de savoir de lui ses intentions en présence de deux témoins. Cela lui fut également refusé. Le médecin de l'Hôpital ne voulut pas le laisser pénétrer dans la salle. Le jeune homme mourut peu de temps après, sans avoir abjuré.

Cet événement a donné lieu à beaucoup de commentaires et causé beaucoup de bruit. La conduite du médecin a été approuvée sans réserve par les directeurs de l'Hôpital, qui ont posé, dans les résolutions qu'ils ont passées à ce sujet, le singulier principe que " personne ne peut être admis auprès d'un malade sans *le bon plaisir* des autorités de l'Hôpital, qui jouissent à ce sujet d'un pouvoir arbitraire et sans contrôle." Les internes de l'Hôpital général seraient, dans le cas, dans une condition pire que celles des hôtes de la prison, qui ont le droit de recevoir la visite d'un ministre du culte, lorsqu'ils le demandent. Cela demanderait confirmation.

Cette difficulté doit faire comprendre la nécessité de deux hôpitaux : catholique et protestant, comme le voulait le gouvernement de Québec, lorsqu'il échangeait dans ce but, le terrain des Tanneries pour celui de la ferme Leduc.

Comment on Ecrit et enseigne l'Histoire.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

On lit dans le journal des *Trois Rivière* du 20 janvier.

On ne saurait, paraît-il, à moins d'être sur les lieux se faire une idée exacte des limites jusqu'où le fanatisme est poussé dans la Province du Nouveau-Brunswick. Ce n'était pas assez de s'attaquer aux convictions religieuses de nos frères de cette province, on s'en prend jusqu'à leur nationalite. Des écrivains fanatiques ont entrepris de détruire jusqu'aux traditions nationales de la population française de cette contrée. Et le plus odieux c'est que le gouvernement y prête son concours. Le *Moniteur Acadien* nous apprend que l'année dernière, un M. Archer livrait à la publicité une histoire du Canada et de l'Acadie, dans laquelle l'auteur prenait plaisir à falsifier les événements les plus importants qui se sont accomplis dans la colonie, à travertir les noms les plus populaires.

L'auteur rapporte-t-il, par exemple, les combats les plus glorieux que se sont livrés les canadiens et les anglais avant la conquête, qu'il a soin de pallier chaque défaite de ses compatriotes en doublant et triplant le nombre de leurs adversaires, en les représentant les plus nombreux, lorsqu'ils étaient en réalité toujours en nombre inférieur, enfin en les accusant de s'être battus en lâches, et d'avoir remporté des succès à la façon des sauvages, par des ruses.

Le *Moniteur Acadien* dans un article plein de dignité et de modération relève les plus grossières erreurs de M. Archer et fait voir tout le mépris dont se couvre un auteur qui cherche à faire de l'histoire un faux récit des evenements passés.

Pour nous, nous expliquons les erreurs de M. Archer ainsi. Les anglais se sont conduits d'une manière si barbare, en Acadie, que l'auteur ne pouvant les excuser, n'a trouvé rien de mieux à faire pour se faire lire, que de déprécier les Acadiens et les Canadiens.

Là est la part de M. Archer ; mais aussitôt que son histoire eut vu le jour, vite le gouvernement s'en empara et la rendit obligatoire dans les écoles, en sorte que journellement et forcément l'ont met dans la bouche encore pure des enfants, les mensonges de M. Archer.

Rien n'est plus odieux.

Produits des basses-cours.

Les basses-cours peuvent rapporter de beaux profits aux populations rurales. Il serait à désirer que nos agriculteurs canadiens s'occupassent plus de développer cette source de gain.

Voici de curieux details sur l'élevage des poules et sur la situation des basses-cours en France :

La France nourrit environs 40 millions de poules, qui, au prix moyen de 2 fr. 50, donnent 100 millions de francs.

Ces 40 millions de poules sont annuellement réformées par cinquième et livrées à la consommation, d'où un premier produit en viande de 20 millions.

Cinq millions de coqs sont réformés chaque année dans les mêmes conditions que leurs femelles, ce qui fournit un deuxième produit en viande de 5 millions.

De nos 40 millions de poules naissent annuellement 100 millions de poulets sur lesquels ils convient de prendre 13 millions de producteurs destinés à remplacer les ascendants qui ont été sacrifiés.

Il faut encore réduire la quantité des millions, à causes des accidents des maladies.

Nous restons alors en face d'un nombre de 80 millions de poulets, qui, vendus à 1 fr. 50 la pièce, donnent un troisième produit de 120 millions de francs.

Aux chiffres ci-dessus indiqués, il importe, afin de se rendre un compte exact de la situation présente, d'ajouter, somme résultant de la plus grande valeur des chapons et des poulardes, une somme de six millions.

Total, 151 millions.

Nos 40 millions de poules pondent chacune 100 œufs par an, ce qui donne un total de 4 milliards d'œufs valant 6 centimes, soit 250 millions.

C'est donc à un mouvement commercial de près de 400 millions par an que donnent lieu les produits de nos basses-cours. Ce n'est pas à dédaigner.

*

D'après une dépêche adressée de Pyrgos à la *Gazette de Cologne*, on aurait trouvé à Olympie une statue de marbre de Niké, offrande des Messéniens de Naupacte et œuvre de Paeonios, l'inscription est bien conservée.